

**LE GROUPE INTERNATIONAL POUR LE DROIT DES MINORITÉS (MRG)
SALUE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU BELIZE RECONNAISSANT
LES DROITS TERRITORIAUX DES MAYA MAIS DÉPLORE LA DÉCISION DU
GOUVERNEMENT DE FAIRE APPEL**

20 août 2010

Le MRG salue le jugement de la Cour suprême du Belize, du 28 juin dernier, reconnaissant les droits des Maya sur leurs territoires et leurs ressources mais déplore que le gouvernement ait décidé de faire appel contre ce jugement.

Ce jugement est intervenu après une décennie de procès entre la communauté maya et le gouvernement du Belize.

En 2007, la Cour suprême avait affirmé les droits sur leurs territoires et sur leurs ressources de deux villages autochtones maya, dans le district de Toledo; elle avait déclaré ces droits protégés par la Constitution du Belize.

En 2004 la Commission interaméricaine des droits de l'homme avait également conclu que les Maya avaient des *"droits de propriété communautaire sur les terres qu'ils occupaient et utilisaient traditionnellement"* et recommandait au gouvernement du Belize de les cadastrer et de donner aux Maya, *"en pleine collaboration avec eux", des titres de propriété"*.

" Cette nouvelle décision envoie au gouvernement du Belize un message clair et contraignant selon lequel il ne peut continuer à ignorer la décision de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et à dénier aux Maya le droit d'utiliser et de jouir de leurs terres ancestrales" a déclaré Lucy Claridge, chef de la section juridique du MRG.

Cette dernière affaire intervient après que le gouvernement eut refusé d'entériner la décision de 2007 et d'étendre les effets du jugement aux autres villages de la région. Bien que le verdict soit légalement exécutoire, l'État a continué à donner des concessions d'exploitation du bois, du pétrole, d'électricité hydraulique sur les terres maya traditionnelles et à louer des terres autochtones à des propriétaires privés, souvent non Maya.

" Cette décision (de la Cour suprême) signifie que les communautés maya peuvent décider comment elles utilisent et distribuent la terre. Elle leur permet de faire leurs propres choix et reconnaît que les pratiques coutumières maya sont validées par le droit et la société du Belize" a déclaré Gregory Ch'oc, Directeur de l'Institut Sarstoon Temash pour la gestion autochtone (SATIIM)

Le Président de la Cour suprême, Abdulai Conteh, a également ordonné au gouvernement de donner des titres de propriété sur les terres et de cesser de les

louer et d'attribuer des concessions d'extraction dans tous les villages maya du district de Toledo, ainsi que dans les autres villages maya du district de Stann Creek où se trouvent des communautés maya.

Au début d'août, le Premier Ministre, Dean Barrow, a confirmé que le gouvernement faisait appel de la décision de la Cour, déclarant cette décision *"insultante à l'intérêt public, injurieuse à l'unité nationale et au développement de la communauté maya"*

"Au lieu de faire appel du jugement, le gouvernement devrait mettre en application les décisions de ses propres tribunaux. Ceci implique qu'il s'engage dans une consultation effective de la communauté pour établir une délimitation et une affectation appropriées des terres et qu'il arrête l'exploitation des ressources des terres maya traditionnelles" a déclaré Lucy Claridge.

SATIIM a exprimé des doutes sérieux sur l'indépendance du pouvoir judiciaire. lors de l'appel à venir. Selon cette organisation, le juge Conteh va prendre sa retraite et il ne consacrera pas le temps habituel, avant son départ, à l'instruction de cette affaire. *"Nous exhortons le gouvernement à reconsidérer sa position, contraire aux droits territoriaux des Maya, à s'asseoir avec nous pour établir un processus clair et efficace pour régler la question de la propriété coutumière des terres dans le sud du Belize de façon à ce que chacun ait droit aux priorités du développement économique, de l'affirmation culturelle, de la santé, de l'éducation et de la protection de l'environnement"* a ajouté Gregory Ch'oc.

Le jugement de la Cour suprême est cohérent avec la **Déclaration sur les droits des peuples autochtones** que le Belize a votée aux Nations Unies

On peut joindre : Lucy Claridge, chef de la section juridique du MRG :
lucy.claridge@mrgmail.org

Pour signer la pétition de support :
<http://www.ipetitions.com/petition/maya-land-rights/>
Source : Minority Rights Group

Traduction: S.Dreyfus-Gamelon pour le GITPA